

Accompagnement social

Quatre assistants de service social spécialisés

La mucoviscidose bouleverse le quotidien des malades et de leurs familles, tant aux niveaux familial que professionnel et social.

Les quatre assistants de service social du département qualité de vie sont là pour vous aider à répondre aux préoccupations qui peuvent advenir à différents moments de votre vie :

- › Comment concilier vie familiale, professionnelle et soins quand on a un enfant atteint de la mucoviscidose ?
- › Quels sont les congés spécifiques ?
- › Quelles sont les allocations accordées aux parents d'enfants malades et aux adultes atteints de mucoviscidose ?
- › La vie de couple a-t-elle des conséquences sur le montant de mon AAH ?
- › Pourquoi est-il conseillé aux adultes de prendre une complémentaire santé alors que la mucoviscidose est prise en charge à 100 % ?
- › La greffe entraîne-t-elle un changement des droits sociaux ?

« J'ai contacté l'assistante sociale de l'association car je n'arrivais plus à m'en sortir financièrement. J'avais exercé une activité professionnelle pendant 9 mois et mon AAH avait donc été diminuée. À l'issue de mon contrat j'ai perçu des allocations chômage qui m'ont permis de tenir un temps mais arrivé en fin de droits je me suis retrouvé avec pour seules ressources une AAH de 600€ par mois. L'assistante sociale de l'association m'a expliqué que la CAF n'avait pas procédé à la neutralisation de ressources à laquelle j'avais droit et qui me permettait de récupérer mon AAH à taux plein ainsi que la Majoration Vie Autonome. Grâce à ses conseils et aux références juridiques qu'elle m'a fournies, j'ai pu récupérer mes droits avec un arriéré, ce qui m'a permis de stabiliser ma situation financière. »

N., patiente



© aleutle - Fotolia.com

« Le droit social est complexe et beaucoup de patients le connaissent mal ou rencontrent des difficultés à le faire appliquer.

Notre technicité et notre expertise de la mucoviscidose constituent des atouts sérieux, pour aider les patients à faire des choix éclairés aux différentes étapes de la vie.»

Un assistant de service social

- ▶ En cas d'hospitalisation prolongée, quelles aides pour les proches souhaitant accompagner le malade ?
- ▶ Comment l'association peut-elle m'aider à préserver mon capital santé ?

Les assistants de service social du département qualité de vie peuvent vous aider à répondre à vos préoccupations :

- ▶ en vous apportant un **soutien moral** lors des différentes étapes de votre vie (diagnostic, projets, hospitalisations, aggravation, greffe...);
- ▶ en vous apportant **informations** et **conseils individualisés** sur vos droits de service social ;
- ▶ en vous soutenant dans **vos démarches administratives** : ouverture de droits sociaux, recours auprès des organismes, contact avec les services concernés (Maisons Départementales des Personnes Handicapées, CAF, Assurance Maladie...).
- ▶ en écoutant vos besoins.

Selon les situations, ils peuvent être amenés à vous orienter vers d'autres types de professionnels (services sociaux de proximité, paramédicaux etc.) ou de structures (CRCM, département, commune etc.).

Ils peuvent aussi, le cas échéant, évaluer les possibilités d'aides financières de l'association pour vous accompa-

agner dans votre quotidien, ou traverser des difficultés passagères.

Leur rôle est complémentaire de celui des assistants de service social des CRCM.

Le département a divisé l'ensemble du territoire en quatre zones géographiques auxquelles correspond un assistant de service social de l'association.

Pour visualiser cette répartition et connaître l'assistant de service social que vous pouvez contacter, consultez le marque-page de sectorisation complémentaire à cette brochure.

Ces professionnels spécialisés disposent d'outils spécifiques comme l'aide à la rédaction du projet de vie pour les dossiers MDPH par exemple. Ne passez pas à côté de cette aide précieuse ! N'hésitez pas à les contacter !